

Quand Célestine RIVIÈRE prétend cesser son activité



Célestine RIVIÈRE vous écrit pour vous informer d'un fait important :

« Après avoir donné les numéros du loto 45 fois de suite, vous êtes la dernière personne que j'ai décidé de faire gagner au mois de mai 2021 avant de m'arrêter pour toujours. »

Elle est prête à vous communiquer ses chiffres personnels à jouer, moyennant une participation forfaitaire de 22 €.

Et voilà : Célestine RIVIERE nous fait le coup du faux départ. Déjà, en septembre 2018, elle avait annoncé sa cessation d'activité.

Le problème est que, dans l'histoire, tout est faux. Ainsi, Célestine RIVIERE n'existe pas : il s'agit d'une simple enseigne commerciale exploitée par la société SOLENY à Melun.

Même les mentions légales sont erronées: elles indiquent que le consommateur dispose en vente à distance d'un délai de réflexion de 7 jours, alors qu'il est de 14 jours depuis déjà un bon nombre d'années. Elles font également allusion à un arrêt de la cour d'appel de Grasse, alors que seul Aix en Provence dispose d'une cour d'appel dans le département.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)